



Courrier Clubs N° 1426 du 09 juillet 2019

**Bons championnats de France aux nageuses et nageurs
de la catégorie Jeunes à Tarbes !**



**Réunion plénière de répartition des bassins
mardi 17 septembre 2019 à 20H00 au siège du Comité !**



Colloque

■ **Compte rendu de la réunion d'entraîneurs samedi 6 juillet 2019 à 14h à Mennecey**

Ont participé :

BRIERE	Ludovic	ASCE
DANGER	Beatrice	ENL91
DEMOOR	Damien	ENSG
FICHET	François	CAO
GODIN	Jérôme	CO ULIS
GUYOMARCH	Sébastien	ENL91
HEURTEL	Rémi	CNV/président du comité
JOUANDON	Marc	Trésorier adjoint du comité
JOUVION	Matthieu	ES Massy
LEBRE	Fabrice	CNV
MARCZEWSKI	Gaëtan	MEN
MOUILLAUT	Jérôme	Bondoufle
PICAULT	Elisabeth	Etampes/Commission ENF
POIGNANT	Eric	US Grigny
RIMBERT	Cyril	CNSMO/Responsable commission ENF
SOLDINI	Jérôme	CYN
TULARD	Floran	ENL91
VALENTIN	François	CNBE
VILLAIN	Baptiste	CO ULIS
HUERTAS	Franck	ATD
RAFFESTIN	Monique	Responsable commission natation

14 clubs présents.

Présentation des participants

Stage Avenirs des vacances de Toussaint

Il aura lieu à Gravelines au bord de la mer dans le nord du **dimanche 20 au samedi 26 octobre 2019**.

Il est ouvert à tous les nageurs Avenirs sur proposition de leurs clubs (inscription jusqu'au 16 septembre 2019)

La plaquette de présentation est remise à chaque club participant.

2 entraîneurs présents se proposent d'assister notre ATD pour ce stage.

Programme fédéral 2019 2020.

Il est en ligne sur le site de la FFN

Notre ATD, Franck HUERTAS, nous en explique la philosophie.

Il est dans la continuité de celui de l'an passé. Franck commente le paragraphe sur les enjeux de la formation.

L'ENF perdure mais va être réformée.

Notre ATD fait partie de la commission de la réforme.

Les instances fédérales souhaitent que la formation ENF n'empêche pas les nageurs de participer aux compétitions.

Pour la saison 2019/2020, mise en place de conditions pour faciliter les tests des Pass'sports de l'eau.

Suppression du 100 m 4nages pour obtenir le Pass'compétition.

Le Pass'compétition est obtenu à la fin d'un parcours comprenant 9 épreuves.

Pas de changement dans le principe d'accession aux compétitions.**Nouvelles grilles de temps.**

Petite nouveauté : lors d'une compétition entre 2 clubs, il faut qu'il y ait au minimum 20 performances de chaque club pour que les temps soient pris en compte par la FFN.

Programme départemental

Proposition de calendrier qui ne pourra être finalisé que lorsque le programme régional sera disponible.

Les redevances d'engagements ont été « durcies » entre les clubs 100% licences et les quelques-uns qui n'ont pas encore fait la démarche malgré la réforme de la licence.

Les actions prévues :

Le stage de Toussaint pour les nageurs Avenirs

Un regroupement Jeunes à partir d'une sélection des 20 meilleurs nageurs

Un regroupement Juniors sur le même principe

Un meeting Jeunes

Un meeting Juniors

Ces sélections seront « ouvertes » afin de s'assurer un groupe complet. Ce sera une opportunité pour celles et ceux classés immédiatement derrière les élites.

Proposition d'un programme Avenirs

Ce programme est commun aux nageurs ayant le Pass'compétition et ceux qui n'ont que le Pass'sports de l'eau pour être en adéquation avec les exigences fédérales.

ATTENTION : pour participer il faudra avoir une licence compétition.

Programme Jeunes

Nous attendons le programme régional.

Dans l'esprit il ne devrait pas changer.

Les compétitions sont trop longues. Nous réfléchissons à comment faire pour en réduire la durée.

En ce sens nous venons de faire une demande à la Ligue pour voir s'il serait possible de nager les 800 m NL et les 1500 m NL en dehors des périodes de qualifications Jeunes.

Discussion autour des critères de qualification pour la finale départementale Avenirs et Jeunes.

Pas de changements notoires pour les autres compétitions (demi-fond, meetings de l'Essonne, championnats, journées départementales)

Adoption de modification de programme pour les meetings open des Maîtres.**Informations**

Formation ENF1 le 7 septembre 2019

Formation ENF2 le 14 septembre 2019.

La réunion plénière de tous les clubs pour la répartition des piscines (initialement prévue le 03 septembre 2019) est repoussée au mardi 17 septembre 2019 à 20h à Mennecy

Monique Raffestin et Franck Huertas

Water-polo

■ Résultats de la saison 2018/2019 des clubs essoniens

CA ORSAY.

7ème division Régionale 1 (sénior 1)

EN LONGJUMEAU.

6ème division Régionale 1 (sénior 1)

AS CORBEIL.

2ème division Nationale 3 (sénior 1)

3ème division Régionale 2 (sénior 2)

9ème division Régionale (U17)

7ème division Régionale Excellence (U15)

7ème division Régionale Excellence (U13)

8ème division Régionale Promotionnelle (U11)

AS MONTGERON WP

3ème division Nationale 2 (sénior 1)

6ème division Régionale 2 (sénior 2)

4ème division Régionale Open Dames (Féminine sénior)

5ème division Régionale Honneur (U15)

7ème division Régionale Honneur (U13)

12ème division Régionale Promotionnelle (U11)

Maîtres

■ Championnats de France Maîtres de 20 au 23 juin 2019 à Chalon sur Saône en bassin de 50 mètres.

Toutes nos excuses aux nageuses et nageurs dont les podiums n'apparaissent pas dans le courrier clubs n° 1425.

⇒ Podiums Messieurs

Catégorie C5				
50 Papillon Messieurs	3	EVAN Bernard (1973/46 ans)	FRA	CO ULIS NATATION 00:28.83
Catégorie C8				
200 Dos Messieurs	1	JOUANDON Marc (1957/62 ans)		US RIS-ORANGIS 02:43.70
	3	PROUX Bernard (1957/62 ans)		EXOCET MASTER CLUB 02:48.70

⇒ Podiums Relais Messieurs

4x50 Nage Libre Messieurs - R6

2. BOYER Michel (1955/64 ans) SN MONTGERON 02:25.38
 LUCY Arnaud (1956/63 ans)
 BRACHET Robert (1938/81 ans)
 GAUTIER Paul (1946/73 ans)

⇒ Podiums Relais Mixtes

4x50 4 Nages Mixtes - R4

2. BEVING Christine (1964/55 ans) CN VIRY-CHÂTILLON 02:16.53
 RIGONNAUD Christophe (1966/53 ans)
 KABICHE Laurent (1967/52 ans)
 DAVID Christine (1967/52 ans)

Natation artistique

■ **Sélection COMEN du 01er au 04 août à Genève en Suisse et Championnats du Monde Jeunes du 28 au 1er septembre 2019 à Samorin en Slovaquie**

Maëlys CALLENNEC et Oriane JAILLARDON du GPS Corbeil Essonnes ont été sélectionnées en équipe de France en duo pour la COMEN et en duo et solo pour les championnats du Monde. Bravo à ces deux jeunes filles à qui nous souhaitons de profiter pleinement de ces deux compétitions.

La chorégraphie du ballet équipe du GPS Corbeil Essonnes a été retenue et sera nagée par l'équipe de France jeunes lors des championnats du Monde ! Grand bravo à l'équipe d'entraînement du GPSCE !

■ **Finale nationale Avenirs et Jeunes du 28 au 30 Juin à Schiltigheim.**

⇒ Podium Solo 2009

1. Yaelle AYAGON JEGOUX - GPS Corbeil Essonnes.

⇒ Podium Solo 2008

2. Lénie BONNIN - GPS Corbeil Essonnes.

⇒ Podium Solo 2007

2. Laelys ALAVEZ - GPS Corbeil Essonnes.
3. Cloé BERTRAND - GPS Corbeil Essonnes.

⇒ Podium Solo 2005

1. Oriane JAILLARDON - GPS Corbeil Essonnes.

⇒ Podium Solo garçons 2008

1. Timothy DUFOUR - GPS Corbeil Essonnes.

⇒ Podium duo Avenir

2. GPS Corbeil Essonnes

⇒ Podium duo Mixte Avenir

2. GPS Corbeil Essonnes

⇒ Podium duo Jeune

1. GPS Corbeil Essonnes

Formation BF1

Le comité de l'Essonne organise un BF1 pour la prochaine session. 2019 2020.

Le titulaire du BF1 intervient au sein d'un club de la F.F.N. sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition du sauv'nage.

LES MISSIONS DU BF1 :

- Conduire des activités vers l'obtention du Sauv'nage dans le cadre de son projet pédagogique et du développement du club.
- Participer au fonctionnement du club.
- Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

LES CONDITIONS D'ACCÈS :

Pour accéder à la formation BF1 il faut :

- Être âgé de 15 ans au minimum.
- Être licencié dans un club de la FFN.
- Être titulaire du diplôme ENF Sauv'nage.
- Être titulaire du PSC1. (Diplôme de Prévention et Secours Civiques)

LE CONTENU DE LA FORMATION :

La formation BF1 est composée de 4 UC à savoir :

- UC1 Être capable de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial.
- UC2 Être capable d'encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
- UC3 Être capable de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités.
- UC4 Être capable d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée.

VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION :

Au total, 129 heures de formation réparties ainsi :

- 80 Heures en centre de formation.
- 35 Heures en club.
- 10 Heures de Travail personnel individuel.
- 4 Heures d'accompagnement en déplacement.

Règlement général du BF1 :

<http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/2568.pdf>

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION :

ERFAN – Ligue Ile de France 163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Communication



Les nouveaux produits informatiques diffusés par la FFN au profit des clubs et des nageurs.



Le logiciel 'CLUB FFN'

SWIM COMMUNITY by FFN

235 clubs FFN se sont déjà inscrits en ligne pour tester le nouveau logiciel de gestion de club, proposé gratuitement par la FFN à tous ses clubs affiliés.

Alors, pourquoi pas vous ?

Logiciel 'Club', **SWIM COMMUNITY by FFN**

La FFN a souhaité fournir aux clubs qui le désirent, un logiciel de gestion gratuit SWIM COMMUNITY by FFN. Ce logiciel, très complet vous permettra de gérer vos ressources (créneaux, planning, entraîneurs, groupes, etc) et d'enregistrer vos adhérents.

Ce logiciel web permet à vos adhérents de saisir en ligne leurs coordonnées, de se préinscrire et dans certains cas de régler en ligne leur adhésion.

Dès la rentrée, ce logiciel proposera une passerelle avec ExtraNat, ce qui évitera aux clubs de ressaisir les informations individuelles pour la prise de licence..

Pour toute information sur ce nouveau logiciel suivez le lien suivant : www.swim-community.eu.



Le logiciel 'CLUB FFN'

SWIMMING HEROES by FFN



Tous à vos smartphones !

Application sur smartphone : SWIMMING HEROES by FFN

Vous pouvez découvrir la nouvelle application FFN dédiée aux smartphones en la téléchargeant sur 'Google Play'. Cette application vous permettra de participer à des challenges et de gagner des cadeaux. Cette application est adaptée à la plupart des montres connectées et vous permet de gérer votre progression.

Un besoin de formation
pour acquérir de nouvelles compétences ?

En quête de conseils
en accompagnement et/ou de développement ?

À la recherche d'informations
ou de documentation ?

Une demande de subvention
pour votre association ?

TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS
SE TROUVENT SUR LE SITE

associations.essonne.fr


Conseil départemental de l'Essonne
Service citoyenneté et vie associative
1, place Mendès France
91000 Évry-Courcouronnes
Tél. : 01 60 91 32 53 / 93 78



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

**VOUS ÊTES BÉNÉVOLE ?
VOUS EXERCEZ DES RESPONSABILITÉS
DANS UNE ASSOCIATION ?**

**Vous pouvez déclarer votre
engagement bénévole et bénéficiaire,
sous conditions, de formations**



Le Compte d'engagement citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Le Compte d'engagement citoyen (CEC) est un nouveau dispositif intégré au Compte personnel d'activité (CPA) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir.

Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité associative et bénéficier de droits à formation financés par l'État en reconnaissance de leur engagement.

Qui est concerné ?

Ce dispositif s'adresse à certains responsables bénévoles associatifs.

Des conditions de mission et de durée sont exigées. Sont éligibles les bénévoles membres de l'instance de direction d'une association (conseil d'administration, bureau...) et les bénévoles qui encadrent d'autres bénévoles.

Ils doivent avoir consacré à leur bénévolat au moins 200 heures dans l'année, dont au moins 100 heures dans la même association.

Le bénévolat doit en outre avoir été effectué dans une association déclarée depuis au moins trois ans qui intervient dans l'un des champs suivants : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Quels sont les droits à formation ?

Les bénévoles éligibles, actifs ou non, pourront se voir allouer un forfait en euros, utilisable pour s'inscrire à des formations.

Pour les actifs (salarié, demandeur d'emploi, agent public, indépendant), ce forfait s'ajoute aux droits à formation acquis sur leur compte personnel de formation pour les formations qui les intéressent.

Les droits acquis peuvent être utilisés pour suivre une formation spécifiquement destinée aux bénévoles et volontaires en service civique pour leur mission.

Ils peuvent également être utilisés pour :

- une formation professionnelle sanctionnée par une certification, une attestation ou une habilitation reconnue par le code du travail (L. 6323-6 du code du travail);
- une action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- un bilan de compétences ;
- une préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire ;
- une action de formation d'accompagnement ou de conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

De façon pratique, comment le bénévole intéressé par le dispositif, peut-il solliciter ces droits ?

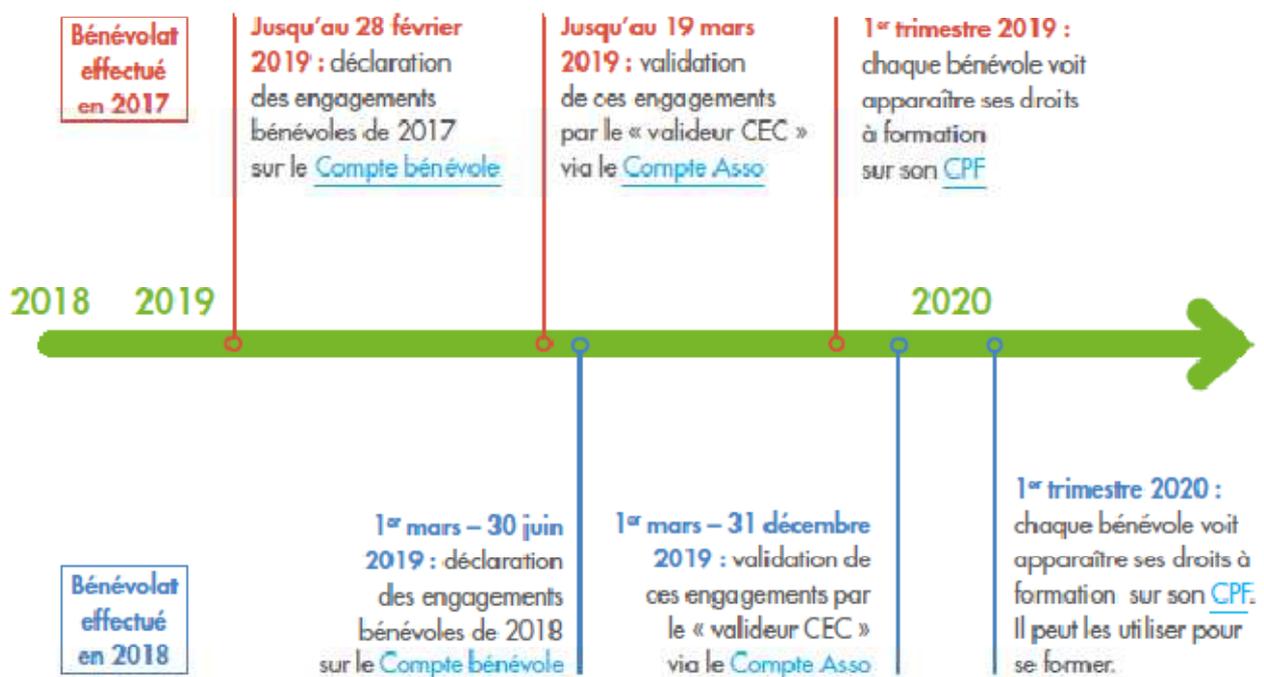
L'activité bénévole étant inconnue de l'administration, le bénévole doit la déclarer s'il est intéressé par le dispositif. Cette déclaration s'effectue par voie dématérialisée sur « Le compte bénévole » : www.associations.gouv.fr/compte-benevole. Il peut transmettre autant de déclarations que d'associations éligibles dans lesquelles il est investi.

Pour le bénévolat de 2017, la déclaration est possible jusqu'au 28 février 2019. En 2019, le bénévole pourra déclarer son activité de l'année précédente entre le 1^{er} mars et le 30 juin.

Sa déclaration est automatiquement transmise au dirigeant de son association qui se sera désigné comme « valideur CEC » sur « Le compte association » : www.associations.gouv.fr/valideur-cec. Le dirigeant devra attester de l'éligibilité du bénévole. Par précaution, le bénévole a tout intérêt à s'assurer qu'un dirigeant s'est bien identifié comme tel sur « Le Compte association » de son association pour y recevoir sa déclaration.

Un seul membre du conseil d'administration ou du bureau ou de la direction peut être désigné « valideur CEC ». Il doit attester les éléments de la déclaration le 31 décembre de chaque année au plus tard, sauf pour les activités bénévoles de 2017 qui peuvent être attestées jusqu'au 19 mars 2019.

Le cas échéant, les droits sont crédités en début d'année sur le Compte d'engagement citoyen et le Compte personnel de formation du déclarant.



Questions / réponses :

Le CEC ne s'adresse-t-il qu'aux bénévoles ?

Non. Le CEC permet de valoriser différentes activités citoyennes : le bénévolat associatif, mais aussi par exemple un engagement de service civique, de réserviste ou de sapeur-pompier volontaire. Seuls les bénévoles associatifs, dont l'activité n'est pas connue de l'administration, s'inscrivent via Le compte bénévole. Les autres activités reconnues dans le cadre du CEC sont recensées automatiquement grâce à d'autres sources.

Quels sont les délais pour déclarer son activité ?

Les activités de bénévolat réalisées en 2017 doivent être déclarées avant le 28 février 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 19 mars 2019. Les activités de bénévolat réalisées en 2018 doivent être déclarées entre le 1^{er} mars et le 31 juin 2019. Le « valideur CEC » peut les valider jusqu'au 31 décembre 2019.

Qui peut être « valideur CEC » ?

Un seul membre du conseil d'administration, du bureau ou de la direction, peut se déclarer « valideur CEC ». Pour les associations dotées de plusieurs établissements, il est possible qu'un « valideur CEC » soit identifié par établissement.

Un « valideur CEC » peut-il aussi déclarer ses heures de bénévolat ?

Si le « valideur CEC » répond en tant que bénévole aux critères d'éligibilité du CEC, il peut bien entendu déclarer ses activités via « Le compte bénévole ».

Où puis-je consulter les droits à formation acquis ?

Les droits acquis au titre du CEC peuvent être consultés sur le compte personnel d'activité sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Y a-t-il une liste des formations que je peux suivre ?

Les droits à formation acquis peuvent être utilisés à tout moment, pour une formation professionnelle éligible au titre du CPF (par exemple, réaliser une VAE, un bilan de compétences, suivre une formation pour se reconverter professionnellement...), ou pour une formation pour son engagement bénévole (par exemple, droit des associations, communication associative, recherche de financements...). La liste des formations spécifiquement pour les bénévoles sera publiée au début de chaque année.

La liste de l'ensemble des formations est disponible sur <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/>.

Quand dois-je utiliser mon droit à formation ?

Il n'y a pas de limite et vous conservez vos droits et votre forfait d'une année sur l'autre. Le cumul des droits à formation acquis au titre du CEC est cependant limité à un plafond.

En savoir plus : www.associations.gouv.fr/CEC

Références juridiques : sur le compte d'engagement citoyen : article L. 5151-8 du code du travail et suivants. Sur les formations éligibles : article L. 6323-6 du code du travail



www.associations.gouv.fr

 @Asso_gouv

Offres d'emploi



La section natation du CLUB OMNISPORT DES ULIS, recherche actuellement un ou plusieurs

ENTRAINEUR /EDUCATEUR SPORTIF (H/F)

Vos missions :

Profil :

Diplômé(e) du BEESAN ou BPJEPS Activités Aquatiques et Natation (éducateur) ou DESJEPS ou MSN (entraîneur).

Ponctuel et disponible, vous accordez une importance à la progression de vos nageurs. Le poste d'entraîneur-éducateur sportif au sein de la section natation du club omnisport des Ulis peut vous intéresser.

Description du poste :

Entraîner une équipe de compétition Avenir (enfants 2011 à 2009)

Former des nageurs sur les groupes d'initiation- apprentissage et perfectionnement

Animer des cours d'aquagym, aquafitness

Conditions de recrutement :

Poste temps partiel, Septembre à Juin (15 heures par semaine, temps de travail annualisé)

Disponibilités demandées sur quelques Week-ends pour le poste d'entraînement dans le cadre de compétitions de l'équipe entraînée.

Merci d'envoyer votre CV à l'adresse suivante : coulis.natation@gmail.com

Vous pouvez aussi nous contacter au 07.67.37.01.61

CLUB NAUTIQUE DE VIRY-CHATILLON

www.cnv-natation.com



Le CLUB NAUTIQUE DE VIRY CHATILLON Natation RECHERCHE DES EDUCATEURS

Le CN Viry Chatillon Natation (91), recherche pour la saison 2019-2020

Plusieurs Educateurs Sportifs pour l'encadrement de groupes :

Jardins Aquatiques, Écoles de natation, Perfectionnement jeunes et adultes

(BEESAN ou BPJEPS).

Salaire selon convention collective et expérience

Envoyez vos candidatures avec CV avec lettre de motivation à

presidentecvnatation@gmail.com et cnv.natation@orange.fr



SAISON 2019/2020

L'ENL 91 RECRUTE

La section Natation recherche BEESAN « option natation sportive » ou DEJEPS « mention natation course » pour encadrer des groupes compétitions.

(jours : du Lundi au Samedi en fonction des groupes et présence aux compétitions)

et

La section Water-polo recherche un entraîneur de Water-polo titulaire d'un BEESAN « option water-polo » ou DEJEPS « mention water-polo » pour encadrer une équipe participant au championnat 1^{ère} Division Régionale.

(jours : Mercredi de 20h30 à 22h00 et Jeudi de 20h30 à 22h00 et présence aux compétitions)

Envoyer vos candidatures à : president.enl91@gmail.com

PROFITEZ DE **-20%**

SUR **arena** **Jaked** **speedo** **FUNKY TRUNKS** **FUNKITA**

AVEC LE CODE

CD91NATSWIM

*Valable toute l'année / Hors promotions en cours



www.eurocomswim.com